

## ***Information – Manifestation spontanée d'intérêt pour une occupation du domaine public***

**Objet :** La commune de Vauvert a été destinataire d'une manifestation spontanée d'intérêt pour le renouvellement d'une autorisation d'occupation d'une portion du domaine public, place Raymond Erb à Vauvert, au tarif d'utilisation en vigueur, pour une période s'étendant jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre d'une activité commerciale de restauration à emporter.

### **Conditions d'expression de manifestations d'intérêt concurrentes :**

Conformément aux articles L 2122-1- et L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est possible de manifester un intérêt concurrent en adressant à la commune un courrier détaillé de présentation du candidat et de son projet.

Les plis devront être parvenus en mairie avant la date limite fixée ci-dessous, à l'adresse suivante : Commune de Vauvert - M. le maire - Hôtel de Ville - 2 place de la libération et du 8 mai 1945 - 30600 Vauvert, le cachet d'enregistrement par le service Courrier, le jour ouvré suivant la réception, faisant foi.

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** lundi 15 février 2021.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :** Commune de Vauvert. *Correspondant :* M. Frédéric Bartissol, pôle Événementiel, sports et vie associative, courriel : frederic.bartissol@vauvert.com, tél. : 04-66-73-17-35.

**Date d'envoi du présent avis :** 1<sup>er</sup> février 2021.